

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 août 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 V. 213** Vœu relatif à la diminution des subventions de l'Etat dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) constitue le cadre contractuel de référence de la Politique de la Ville. Ce contrat, élaboré entre les services de l'Etat et ceux de la Ville de Paris, a été signé le 30 mars 2007 pour une période de trois ans. En juin 2009, il a été prolongé une première fois par l'Etat jusqu'à fin 2010, pour les mêmes montants, les mêmes territoires prioritaires et les mêmes thématiques d'intervention. Dans un deuxième temps, il a été reconduit jusqu'en 2014 mais sans aucune précision en matière d'engagement financier de l'Etat si ce n'est l'annonce d'une réduction de 20 % en 2011 de l'enveloppe de l'Etat dédiée aux appels à projets associatifs ;

Considérant que les difficultés rencontrées dans les quartiers prioritaires du 13e (Quartiers Sud) et du 14e (Quartier Porte de Vanves) restent prégnantes, avec notamment un taux de familles monoparentales respectivement de 33 % et de 47,9 % contre 28 % pour Paris ; un taux d'élèves de 6e en situation de retard scolaire respectivement de 19 % et 34 % contre 16 % en moyenne parisienne. Il convient également de noter, pour le 13e, un taux supérieur à 60 % de logements sociaux, et pour la Porte de Vanves, un taux de bénéficiaires du RSA en forte augmentation, s'élevant à 17,1 % ;

Considérant, en revanche, que la mise en place de la Politique de la Ville dans ces secteurs a pu, sur plusieurs points, démontrer l'efficacité du dispositif. Ainsi, dans le 13e, un réseau de 80 associations a permis la création d'équipements de proximité devenus indispensables comme, par exemple, le Point d'Accès du Droit, l'EPN, des centres sociaux, etc. Et dans le quartier Porte de Vanves, le taux de réussite au Brevet des Collèges a progressé de 34 %, retrouvant ainsi le niveau de l'Académie de Paris ;

Considérant que la part de l'Etat dans les crédits « Ville Vie Vacances » a diminué en 2011 de 18,5 % pour le 13e et de 43 % pour le 14e, et que les crédits des dispositifs CLAS et ASL restent encore très incertains pour ces secteurs ;

Considérant que, pour le 13e, la participation financière de l'Etat au financement des associations oeuvrant sur les territoires en CUCS a diminué, en 2011, de 49 %, mettant en péril des actions et des associations ;

Considérant que, pour le 14e, sur les années 2010 et 2011, les subventions de l'Etat dans le cadre de l'ACSE ont diminué de 76 %, passant d'un total de 50.400 euros à 13.100 euros, sans concertation avec la Ville de Paris et la Mairie d'arrondissement ;

Considérant, autrement dit, que l'Etat se désengage financièrement du dispositif CUCS sur les 13e et 14e arrondissements ;

Considérant que la Ville de Paris alerte l'Etat sur les conséquences dramatiques de ces arbitrages, qui mettent en péril des actions déclarées comme prioritaires par l'Etat lui-même : l'insertion sociale et professionnel, la santé des jeunes, l'action des centres sociaux, le soutien aux familles et aux enfants, l'accompagnement des jeunes en rupture... ;

Considérant les difficultés exprimées par tous les acteurs de la Politique de la Ville, dans les 13e et 14e arrondissements ;

Considérant qu'il est capital de prendre en compte les besoins réels du public de ces quartiers, afin de ne pas les stigmatiser, alors que nous connaissons une crise socio-économique sans précédent, qui fragilise particulièrement les habitants concernés par le dispositif de Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;

Considérant que la réduction des inégalités sociales et territoriales constitue un enjeu fondamental du bien vivre ensemble, au bénéfice de l'ensemble de la population tant dans les quartiers « Politique de la Ville » que sur l'ensemble de ces arrondissements ;

Sur la proposition de MM. Pascal CHERKI, Jérôme COUMET et des élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu :

- que le Maire de Paris interpelle le Ministre de la Ville afin de rétablir en urgence les subventions versées aux associations des quartiers Politique de la Ville, qui mènent des actions plus que jamais nécessaires en cette période de crise,
- que la Ville de Paris apporte une attention toute particulière aux associations victimes du désengagement de l'Etat, notamment lorsque la pérennité même de l'association est mise en cause ou lorsque le désengagement induit des licenciements associatifs.